

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès Verbal

Le jeudi 9 mars 2017,

A 18 heures 00, Espace Bocapôle

Le neuf mars deux mille dix-sept, 18 heures 00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni sur le site de l'Espace Bocapole, sous la Présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 14 – Quorum : 8

Étaient présents (8) : Martine CHARGE BARON, Jean-Paul GODET, Marie JARRY, Emmanuelle MENARD, Yves MORIN, Marius NOIRAUT, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN

Excusés (3) : Philippe ROBIN, Jany ROUGER, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Jany ROUGER à Marie JARRY

Absents (3) : Thierry BOISSEAU, Claude MARCHAIS, Pierre-Yves MAROLLEAU

Date de convocation : Le 03-03-2017

Secrétaire de séance : Madame Martine CHARGE BARON

2	DELIBERATIONS	2
1.1.	RESSOURCES HUMAINES	2
1.1.1.	Plan de formation mutualisé 2017-2019 entre le CNFPT et la Régie Bocapole 2017-2019 : convention	2
1.1.2.	Association Atout Services (ex Bac B) : convention d'adhésion	3
1.2.	FINANCES	3
1.2.1.	Débat d'Orientation Budgétaire 2017	3
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	5

1.1. RESSOURCES HUMAINES

1.1.1. Plan de formation mutualisé 2017-2019 entre le CNFPT et la Régie Bocapole 2017-2019 : convention

Délibération : DEL-RB-2017-001

ANNEXE : convention plan de formation mutualisé

Commentaire : il s'agit de valider les termes de la convention permettant la mise en œuvre du Plan de formation mutualisé entre le CNFPT et les collectivités territoriales du Bocage Bressuirais du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Vu la loi n°2001-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale renforçant le droit à la formation des agents territoriaux ;

Vu la délibération n°2016-112 du 14 juin 2016 adoptant la mutualisation entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres et le principe de la prestation de coordination ;

Vu la délibération concordante n°2016-302 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 13 décembre 2016.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B), ses communes membres et le CNFPT ont décidé de poursuivre la mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé pour développer la culture de la formation comme leviers de la gestion des compétences et de la qualité du service public.

La convention ci-annexée fixe les règles d'organisation des actions de formation et répartit les rôles et tâches de chacune des cocontractantes pour le pilotage de ce plan de formation mutualisé.

Ce plan s'appliquera du 1^{er} janvier 2017 et s'achèvera au 31 décembre 2019.

Par délibération en date du 14 juin 2016, la Communauté d'Agglomération a été désignée comme coordinateur des actions sur le territoire. A titre d'information, de juin 2016 à mai 2018, la mission de coordination est externalisée et confiée à un prestataire-coordonateur : la Maison de l'emploi.

Concernant le financement de la prestation de coordination, la CA2B avancera l'année N+1 l'intégralité des sommes dues au titre de cette prestation de l'année N. Les bénéficiaires du plan de formation mutualisé rembourseront à la CA2B les sommes dues au titre de cette prestation en fonction du nombre d'agents inscrits en année N-1.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Bocapole :

- **d'approuver le plan de formation mutualisé avec le CNFPT du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur les Budgets concernés.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.2. Association Atout Services (ex Bac B) : convention d'adhésion

Délibération : DEL-RB-2017-002

ANNEXE : convention Atout Services

Commentaire : en concordance avec la CA2B, il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'adhésion auprès de l'Association intermédiaire « Atout services » (ex Association BAC B) pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2019.

Vu la délibération n°DEL-CC-2017-001 du 24 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais renouvelant la convention d'adhésion auprès de l'Association intermédiaire « Atouts services » pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017 ;

Il s'agit d'adhérer à l'association intermédiaire d'insertion professionnelle « Atout services » (ex BAC B). L'objet du partenariat porte sur un apport mutuel concourant à la satisfaction de besoins au bénéfice de salariés ou personnes en situation de transition professionnelle inscrites à l'association intermédiaire.

L'association permet de répondre en cas de besoin ponctuel de main d'œuvre à des remplacements d'agents permanents absents ou de surcroits momentanés d'activités (dont prestations d'entretien/nettoyage de locaux...).

Le tarif horaire facturé en vigueur est fixé à 18.35 € (pour l'année 2017 et pour une personne rémunérée au SMIC) et est révisable ensuite en fonction de la progression du SMIC ou au 1^{er} janvier de chaque année. Ce tarif est ajustable pour des niveaux de rémunération supérieurs au SMIC en appliquant un coefficient de 1.88.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Bocapole :

- **d'approuver l'adhésion à l'association Atout Services ci-annexée pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2019 ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur les Budgets concernés.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.2. FINANCES

1.2.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Délibération : DEL-RB-2017-003

Commentaire : il s'agit de discuter des orientations budgétaires de la Régie Bocapole. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer sur la situation financière et les projets 2017 de la Régie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire.

Ainsi, pour toutes les collectivités territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2016 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	807 129,25 €	1 196,37 €
Recettes	755 802,47 €	578,14 €
Solde	- 51 326,78 €	- 618,23 €

	Fonctionnement	Investissement
Solde 2016	- 51 326,78 €	- 618,23 €
reprise des excédents antérieurs	14 850,65 €	2 724,75 €
Résultat avec reprise des excédents antérieurs	- 36 476,13 €	2 106,52 €

LES ORIENTATIONS POUR 2017

Avec l'arrivée du nouveau directeur de Bocapole - Remise à plat de l'organisation administrative et financière, avec pour objectifs :

Anticiper mieux les problématiques qui vont devoir être gérées pour pouvoir dégager et valider des orientations d'investissement prioritaires (différenciation investissements nécessaires de mise aux normes du site et investissements liés au projet d'amélioration de l'outil).

Décloisonnement des informations au sein de l'équipe (entre technique, administration et direction) et partage des outils de suivis et fichiers à créer (objectif d'avoir des outils partagés qui s'alimentent au fil du temps, afin de faciliter et gagner du temps et de l'efficacité ou de permettre la polyvalence des responsables).

Revoir la politique de tarif, en urgence (simplification et cohérence) Intégration du tarif Sono Kara dans le tarif de base de la salle et dans le tarif 10% (11%) pour les clients pro concert et spectacles.

Rationaliser le temps de gestion administrative et financière rapidement, pour pouvoir se dégager du temps de développement (prospection ou autoproduction).

Revoir le « produit Bocapole » pour sa partie accueil des différentes clientèles (accueils extérieurs et intérieurs : décor, informations, services tels que vestiaire, détente, bar...) et communication.

Préparation d'une programmation Bocapole 2018, en propre (6 dates possibles en 2018).

Création d'un nouveau groupe de travail mixte, avec volontaires du CA et équipe technique :
Objectif : échanges sur l'orientation afin de lister et cibler des concerts et/ou spectacles nouveaux souhaités, complémentaires des réservations (en option ou validées par les clients pro) mais réalistes (à confronter sur les aspects technique et financier).

Préparation en partenariat d'une possible nouvelle manifestation atypique.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Mme la Présidente présente le nouveau Directeur de la Régie Bocapole : M. Pierre-Emmanuel DESSEVRE.

M. Pierre-Emmanuel DESSEVRE est invité à commenter ses premiers constats sur le fonctionnement de la Régie à sa prise de fonction.

Mme la Présidente propose de mettre en place des groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Grille de Tarif ;*
- Types de spectacles pour orienter la prospection commerciale.*

La séance est levée à 20h00.

La Présidente,
Marie JARRY,

Le secrétaire de séance,
Martine CHARGE-BARON,